LES ÉTRANGERS

L'UNIVERSITÉ DE PARIS

AU MOYEN AGE

PAR

ALEXANDRE BUDINSZKY

Docteur en philosophie

CHAPITRE Ior.

RENOMMÉE DE LA VILLE ET DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS AU MOYEN-AGE

La ville de Paris a déjà une certaine importance avant l'établissement des Francs dans les Gaules, importance qui augmenta lorsque Clovis en fit la capitale de son royaume. — A l'avénement de la seconde race, Paris perdit pendant quelque temps de son ancien éclat, mais s'éleva bientôt au rang d'une des villes les plus considérables de la France. — Lorsque sous la troisième race Paris devint de nouveau le siége de la royauté, il ne tarda pas à profiter des avantages que cette circonstance pouvait lui offrir et s'agrandit dès ce moment d'un pas lent et continu. — La réputation de la capitale de la France s'étendit hors des limites du royaume. Les éloges dont elle était l'objet de la part des écrivains nationaux trouvent un écho à l'étranger et les auteurs anglais, allemands et italiens font preuve d'une égale admiration. – Mais Paris était non-seulement une ville plus grande, plus belle et plus populeuse que les autres villes de l'Europe, il était aussi un centre de lumières qui abritait dans ses murs

l'école la plus célèbre du moyen âge. — C'est surtout à ce dernier titre, qu'on lui a prodigué de tous temps d'innombrables éloges. - Cependant la renommée des écoles de Paris ne date que du XIIe siècle. - Guillaume de Champeaux, Abélard, Albéric de Reims, Guillaume de Conches, Gilbert de la Porrée, Joscelin, Pierre le Mangeur, Pierre le Chantre et Maurice de Sulli y enseignaient avec succès à cette époque. — A côté de ces maîtres français on y voit professer des étrangers qui ne leur cèdent ni en nombre ni en réputation. — Ce sont les Anglais Robert Pullus, Robert de Melun, Adam du Petit-Pont, Girard la Pucelle et Alexandre Neckam, les Allemands Hardouin le Teutonique et Rodolphe, écolâtre de Cologne, et l'Italien Pierre Lombard, appelé le Maitre des Sentences. — Aussi les écoliers de tous les pays de l'Europe y accourent-ils, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Italie et même de l'extrême Nord, et on peut considérer à juste titre la seconde moitié du XII° siècle comme l'époque la plus florissante des écoles de Paris. — Ces écoles, indépendantes jusqu'ici l'une de l'autre, se réunissent dans le cours du siècle suivant en un corps commun et forment un ensemble qu'on a nommé depuis l'Université de Paris. -Cette Université a été par excellence l'École de théologie du moyen-âge et le modèle des Universités de l'Allemagne et de l'Angleterre. — Sa renommée était presque proverbiale. — Elle a joui de la faveur particulière des souverains pontifes; les rois l'ont respectée, les poëtes l'ont chantée, les savants l'ont louée, et leurs éloges n'ont été surpassés que par ceux qu'elle se prodiguait à elle-même. - Peu de voix s'élèvent contre cette admiration aveugle. — Ce n'est qu'à l'époque de la Renaissance et de la Réforme que ces voix deviennent plus hardies et que l'Université perd de son influence au fur et à mesure que la culture des langues anciennes réclame l'attention réservée jusqu'ici à l'étude de la théologie et de la philosophie scolastique; que de nouveaux centres d'érudition naissent dans les pays limitrophes et que la grande révolution religieuse enlève la moitié du monde chrétien à l'obéissance de l'Église romaine.

CHAPITRE II

RÔLE DES ÉTRANGERS DANS L'ORGANISATION INTÉRIEURE DE L'UNIVERSITÉ

Division de l'Université en Facultés et Nations. — Nations de France, de Picardie, de Normandie et d'Angleterre ou d'Allemagne. — Subdivision des Nations en provinces et tribus. — Limites des Nations et contestations à cet égard. — Officiers des Nations. — Le recteur chef de l'Université et particulièrement de la Faculté des Arts ou des Quatre-Nations. — Ses fonctions, ses droits, sa dignité, son élection et ses revenus. - Tentative de Louis XI pour exclure les étrangers du rectorat. - Les procureurs et les doyens, les bedeaux, les grands et les petits messagers. — Propriétés des Nations, lieux de leurs réunions, fêtes et patrons. — Antipathies et querelles entre les écoliers des pays différents. — Priviléges de l'Université, conférés par les souverains pontifes et les rois de France. — Dispositions particulières en faveur des étrangers. — Sauvegarde royale; importation des monnaies étrangères, exemption du droit d'aubaine.

CHAPITRE III

COLLÉGES ÉTRANGERS A PARIS

Collége de Dace, le plus ancien, sa fondation, son emplacement, sa ruine. — Collége de Suède ou d'Upsal. — Collége de Scara. — Collége de Lincköping. — Collége d'Allemagne, men tionné pour la première fois en 1345. — Collége des Anglais : doutes sur l'existence de cette maison. — Colléges des Écossais ; fondation de David, évêque de Murray en 1323 ; agrandissement au xvie siècle par les libéralités de Marie Stuart et de Jacques de Béthune, évêque de Glasgow. — Collége des Lombards ; fondation, emplacement et ruine. — Collége de Constantinople; les deux traditions sur son origine ; emplacement et ruine.

CHAPITRE IV

LISTE DES ÉTRANGERS ILLUSTRES, ÉLÈVES ET PROFESSEURS
DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Anglais, Écossais, Irlandais. — Allemands. — Italiens. — Espagnols et Portugais. — Belges et Hollandais. — Danois et Suédois. — Slaves, Hongrois et Grecs.

Chaque élève publiera les positions de sa thèse isolément et sou sa responsabilité personnelle.

(Règlement du 10 janvier 1860, art. 7.)